

- Règlement Général- PROMOTION INTERNE du CDG66

Année 2018 exceptionnelle d'organisation des ELECTIONS PROFESSIONNELLES de nos instances de gestion, le CDG 66 tient malgré tout à vous proposer l'organisation d'une PROMOTION INTERNE à effet de nomination possible au 1^{er} janvier 2019.

Dès à présent, votre attention est appelée sur les points suivants de procédure :

- 1) Dès le **9 MAI 2018**, seront accessibles sur le site www.cdg66.fr rubrique *carrières/circulaires carrières* :
 - les circulaires statutaires explicatives des conditions statutaires requises par les agents candidats à la promotion interne
 - les formulaires de dossiers de promotion interne à renseigner, à signer par l'autorité territoriale et l'agent concerné, à compléter des actes et pièces justificatives des déclarations effectuées.
- 2) La période d'ouverture et de dépôt des dossiers de la promotion interne est fixée du :

9 mai 2018 au 29 juin 2018* (12h)

La période est courte

***Au-delà de cette date et horaire, aucun dossier de promotion interne déposé au siège du CDG66 ne sera admis par le service des carrières, seul le cachet de la poste à cette date fera foi.**

La promotion interne revêt une réelle importance sociale, d'autant que l'accès au cadre d'emplois de niveau supérieur par concours externe, interne, 3^e voie, reste particulièrement sélectif et que le nombre de participants à la promotion interne ne cesse de croître. **Dans ces conditions, la sélection des candidats les place donc en situation de concurrence.**

Dans un souci d'égalité et d'équité dans l'instruction des dossiers déposés, **il convient donc de respecter strictement les consignes énoncées :**

- **un dossier complet** de promotion interne est constitué par le formulaire 2019 à renseigner et à signer par l'autorité territoriale et l'agent qui s'engage à la vérification des déclarations ; ce dossier est accompagné des pièces justificatives de vos déclarations (*ancienneté/formations/concours/ ...etc..*). Les documents justificatifs fournis relèvent de votre responsabilité, ils doivent apparaître comme incontestables sur le fond et la forme : **ces documents ne seront pas interprétés lors de l'instruction du dossier.**
- **tout dossier incomplet ou non renseigné, sera instruit en l'état** ; aucun travail d'investigation ne sera effectué par le service de gestion des carrières du CDG66.
- les dossiers de promotion interne réceptionnés par le CDG66 **en dehors du délai de rigueur** (sauf cachet postal faisant foi), **ne seront pas traités** et feront l'objet d'un accusé réception attestant le rejet pour ce motif et sans examen, de la candidature proposée.
- les dossiers de promotion doivent respecter le caractère **d'UNICITE** : ils sont exclusivement envoyés au Président du CDG66 (6 rue de l'ange-66000 Perpignan) **OU** déposés au service de gestion des carrières, **complet en une seule fois** (Aucune autre forme de réception n'est acceptée).
- Si le fonctionnaire justifie des conditions statutaires, l'intéressé peut concourir au titre de la promotion interne sur plusieurs grades. Il convient d'établir alors, **autant de dossiers de promotion interne sur le ou les grade(s) envisagé(s) que nécessaires au moyen des formulaires dédiés à la ou les promotion(s) envisagée(s) et de dupliquer les pièces justificatives.**
- **les candidats qui présentent, en 2018, les examens professionnels requis pour l'accès à un grade par voie de promotion interne (ex : REDACTEUR PRINCIPAL 2ecl) sont admis à déposer un dossier. Il sera instruit et validé si les résultats (ADMIS) des examens professionnels sont rendus publics avant le 31/12/2018**
- **La CAP d'octobre 2018 examinera le classement des candidats à la promotion interne 2019. Les listes d'aptitudes ne seront déposées en préfecture que le 31/12/2018 afin de permettre :**
 - o Aux candidats de justifier de leur obligation de formation de professionnalisation
 - o Aux employeurs d'anticiper les formalités préalables de nomination (DVE/tableau des effectifs à jour) pour une nomination éventuelle au 1^{er} janvier 2019

Toutes ces précisions, conseils, recommandations, et procédure sont édictés pour vous accompagner, faciliter l'instruction et/ou la recevabilité du dossier présenté en PROMOTION INTERNE.

Merci de votre compréhension et du respect de la procédure mise en œuvre.
Recevez l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président
Robert GARRABE
Par délégations
Le Directeur
Franck FRANCERIES

